

<u>CRITÈRES DE REMBOURSEMENT DES INSCRIPTIONS AUX COMPÉTITIONS SAISON 2016-2017</u>

COMPÉTITION YOLANDE BARRETTE

Le coût d'inscription à la Compétition Yolande Barrette sera **payé en partie** par le C.P.A. Lévis pour ses membres. Une contribution est demandée aux parents :

- Pour un patineur en solo : contribution de 25\$ par patineur

*Ceci à l'exception du STAR 1 qui est considéré comme une compétition invitation.

AUTRES COMPÉTITIONS

Pour la saison 2016-2017, les bourses aux patineurs et les remboursements des coûts d'inscription à une compétition (sauf Yolande Barrette) seront conditionnels à une implication minimale de quinze (15) heures de bénévolat par famille, exécutés par le patineur ou par ses parents. (Voir la politique de bénévolat).

Compétition Invitation Carole Gauthier (Lévis)

La Compétition Invitation Carole Gauthier (Lévis) sera remboursée à 100% pour ses membres.

Le C.P.A. Lévis paiera 100% du coût d'inscription, pour l'inscription, à une (1) des compétitions suivantes, au choix du patineur :

- 1. Championnats de Section
- 2. Championnats de sous-section
- 3. Défi de l'Est
- 4. Championnats canadiens
- 5. Jeux du Québec Régionaux ou de la Participation
- 6. Finale Provinciale STAR/Michel Proulx
- 7. Finale Régionale STAR
- 8. Finale Provinciale des jeux de la Participation ou des Jeux du Québec.
- 9. Une Compétition « Invitation » (au choix du patineur)

Particularités pour les patineurs en couple de style libre ou danse (comme 2^e activité)

Pour le patineur inscrit au patinage en couple comme 2^e activité, le remboursement de l'inscription à une compétition sera de 100% du montant basé sur la moitié du coût d'inscription à cette compétition, selon la politique du C.P.A. Lévis.

Dans le cas d'une assignation internationale, le C.P.A. Lévis pourra évaluer une demande en fonction de sa capacité de payer.

Voir à la page suivante...

PROCÉDURE D'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION

Le patineur aura la responsabilité de son inscription à toute compétition, à l'exception de la Compétition Yolande Barrette.

Pour les événements suivants :

- Jeux du Québec Régionaux
- Finale régionale STAR
- Compétition Henriette Dionne
- Séminaires régionaux
- Toute autre compétition pour laquelle il est mentionné que seuls les chèques du club de patinage sont acceptés.

Vous devez suivre la procédure suivante :

Faire le chèque au nom du C.P.A. Lévis et le donner, avec le formulaire d'inscription, à la responsable des compétitions, Nancy Alexandre, (coulombealexandre001@gmail.com) ceci au moins deux (2) semaines avant la date indiquée sur le formulaire :

<u>Ou</u> laisser le tout à son nom dans la boîte aux lettres du C.P.A. Lévis (fente dans la porte du bureau situé à l'étage du restaurant).

Modalités de remboursement

La preuve de participation à une compétition est la feuille de résultats remise au patineur après chaque compétition lors de la remise des CD. Veuillez indiquer sur cette feuille le prix payé pour l'inscription à cette compétition.

Pour obtenir le remboursement, veuillez remettre la fiche personnelle du patineur dûment remplie, accompagnée des feuilles de résultats, au trésorier M. Henry Daniel Bouchard dl.bouchard@videotron.ca

<u>Ou</u> laisser le tout à son nom dans la boîte aux lettres du C.P.A. Lévis (fente dans la porte du bureau situé à l'étage supérieur de l'aréna).

27 septembre 2016